



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques

Affaire suivie par Anne-Lise Goumon  
tél. : 04 50 33 79 47  
anne-lise.goumon@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)  
du 16 mai 2019**

**Avis sur le projet du PLU de Saint-Laurent  
au titre des articles  
L 153-17 et L 151-12 du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de Saint-Laurent arrêté et réceptionné ;  
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF.

Considérant l'effort de développement maîtrisé de la commune, au niveau du chef lieu,  
Considérant la prise en compte des enjeux naturels et agricoles.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, la CDPENAF émet :

- un avis favorable au titre de l'article L.153-17 du code de l'urbanisme, sous réserve d'ajuster l'emprise de la zone AP au niveau de l'exploitation d'élevage, sur le secteur « chez les forestiers » .
- un avis favorable au titre de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme sous réserve de préciser qu'un éventuel local de surveillance en zone A doit être réalisé dans le volume d'un bâtiment existant ou en extension de celui-ci et de limiter les possibilités d'extension de l'habitat existant et de création d'annexes en zones A et N, par l'indication d'un seuil d'extension exprimé en pourcentage (20 % minimum) et en surface de plancher.

Le directeur départemental des territoires

Francis CHARPENTIER